

GUIDE DE FINANCEMENT DES ETUDES ESC CLERMONT BUSINESS SCHOOL

A l'ESC CLERMONT BS, nous sommes de ceux qui partagent l'idée que l'égalité des chances est un champ privilégié d'émancipation sociétale. Le renforcement des dispositifs d'ouverture sociale vient enrichir, depuis plus de 10 ans, les pratiques de mixité culturelle et sociale.

Les frais de scolarité sont de 9 250 € par année classique (hors alternance). Ils incluent les doubles-diplômes et la double compétence, l'accès à des cours en ligne et des plateformes en e-learning, l'accès aux services du JobLab (stages & alternance), aux services du Bureau International (départ à l'international), aux services du Squarelab (Incubateur/accompagnement à la création d'entreprise), 2 tests TOEIC ou TOEFL, la certification Voltaire, la participation au Séminaire d'intégration, la cotisation BDE et la cotisation à l'Association des diplômés ESC Clermont Alumni. **Les frais de scolarité sont de 800 € par année pour une césure : stages rémunérés en Entreprise pendant 1 an entre M1 & M2 (facultatif).**

Ils ne comprennent pas les frais de vie en France ou à l'étranger liés aux activités pédagogiques, périodes de stages ou d'expatriation.

COMMENT FINANCER SES ETUDES A L'ESC CLERMONT BS ?

Poursuivre ses études dans une Grande Ecole de management représente un investissement non négligeable. Notre Ecole oriente ses étudiants vers différentes sources de financement que je vous présente ci-après :

1-Recours aux prêts bancaires

De nombreuses banques octroient des prêts étudiants à taux préférentiel (autour de 1% en 2021). Les conditions de remboursement avantageuses proposées laissent du temps pour trouver un emploi avant d'honorer les premières échéances.

- **Prêt avec différé partiel (franchise partielle) :** Paiement des intérêts durant les études, remboursement du capital et intérêts restants après l'obtention du diplôme
- **Prêt avec différé total (franchise totale) :** Vous ne commencez à rembourser qu'à la fin de vos études. En attendant, vous ne payez que les assurances.
- **Prêt étudiant garanti par l'Etat :** Afin de faciliter l'accès des étudiants à l'emprunt, un système de prêts bancaires garantis par l'État a été mis en place pour tous les étudiants qui le souhaitent. Ce prêt ne fait l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources. Les banques peuvent accorder, à leur convenance, un prêt sans caution d'un montant maximal de 15.000€, pour une durée maximale de 10 ans. Ce dispositif concerne la Société Générale, le Crédit Mutuel, le C.I.C., les Banques populaires et les Caisses d'épargne du groupe B.P.C.E. Attention au nombre de places limité.

Voici 2 offres des banques partenaires de l'Ecole :

- **Offre « Banque Populaire » :** [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#)
- **Offre « LCL » :** <https://www.lcl.fr/credits-consommation/pre-etu-diant>

2-Les bourses :

- **Bourses d'Etat du CROUS** : Les demandes doivent être effectuées chaque année du 15 janvier au 31 mai pour l'année scolaire suivante dans le cadre du Dossier Social Etudiant. Cette procédure permet l'obtention d'une bourse sur critères sociaux et/ou d'un logement en résidence CROUS. Une demande exceptionnelle peut être faite en cours d'année si votre situation a changé notablement. Merci de fournir la notification de bourse à la rentrée afin que nous validions votre dossier auprès du CROUS.
- **Bourses de l'ESC CLERMONT BS via sa fondation** : Bourse d'études pour étudiants de l'ESC Clermont BS disposant de ressources modestes. L'attribution de la bourse s'effectue sur critères sociaux & académiques, distribuée sur le 2ème semestre de votre 1ère année si votre dossier est retenu par la fondation. Son montant oscille entre 500 et 1500 € / étudiant avec une bourse exceptionnelle de 5 000 euros.

3-Les aides :

- **Aides à la mobilité** :
 - o **Erasmus**: Erasmus est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe.
 - o **Bourse Municipale « Villes Jumelles »** : La Ville de Clermont-Ferrand, participe, sous condition de ressources, aux frais de stage ou d'étude dans l'une des Villes suivantes : Aberdeen, Querétaro, Regensburg ou Oviedo. Le dossier est à remettre au Bureau International, qui le transmettra ensuite à la Ville de Clermont-Ferrand.
 - o **Bourse « Mobilité MGE3 Double Diplôme »** : cette nouvelle Bourse proposée par la Fondation de l'ESC Clermont BS vise à faciliter le départ en Double Diplôme d'étudiant(e)s en 3ème année de Master Grande Ecole. Pour un montant total de 5 000 €, elle regroupe en réalité trois bourses distinctes qui sont, dans le détail, deux bourses de 2 000 € et une bourse de 1 000 €. L'attribution se fait par ordre d'importance sur critères académiques (Grade Point Average ou « GPA » résultats et assiduité en cours...) puis sur critères financiers/sociaux en cas de dossiers équivalents.
 - o **Bourses USA** : Deux opportunités sont parallèlement à saisir dès septembre 2020 chez nos partenaires américains de The [University of Kansas](#) (ou KU) et [Kalamazoo College](#) :
 - La Bourse « Dennis Karney » est une bourse exclusive entre KU et ESC Clermont BS qui permet de faire partir de 1 à 4 étudiants avec un montant d'aide de 850 \$ à 1 700 \$ financées conjointement par les deux Ecoles. Elle s'adresse aux étudiants pour un semestre d'échange en 2020/2021.
 - Kalamazoo College propose pour sa part à un(e) étudiant(e) de l'Ecole de devenir Assistant pédagogique en Français lors de sa césure. En contrepartie ce French assistant se verra offrir des frais d'inscription à des cours de son choix, le logement sur place et les repas durant la

semaine, ainsi que certains frais en lien avec les activités étudiantes. It's a deal!

4-Délais de paiement :

Il y a possibilité de procéder à des délais de paiement différents : mensualisations, échancier ou remise sur paiement complet immédiat.

5-Financer via les périodes en entreprise :

- **Stages** : Tout étudiant durant sa formation à l'ESC Clermont BS doit réaliser des expériences professionnelles et plus particulièrement des stages (au total : 12 mois minimum). La durée, la période, les objectifs, ... varient donc en fonction du niveau de formation. En France, la législation impose - pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs - une gratification mensuelle minimale de 600,60 euros.
- **Année de césure (optionnelle)** : Les étudiants ont plusieurs possibilités dont celle de partir 1 an en entreprise pour un ou plusieurs stages. Dans ce cas, ils perçoivent un salaire ou une gratification. En France, un minimum de 7 207,2 euros devra être versé par l'entreprise à l'étudiant (600,60 euros/mois).
- **Alternance = 0 € de frais de scolarité** : En fonction des Ecoles, vous pouvez suivre une partie de votre parcours Grande Ecole en alternance. *L'étudiant, qui signe un contrat d'alternance, a l'avantage de voir ses frais de scolarité intégralement financés par l'entreprise d'accueil. Par ailleurs, elle lui versera un salaire allant de 53 à 80 % du SMIC français (minimum 815,89 euros brut/mois si plus de 21 ans à signature du contrat).*

6-Activités occasionnelles ou régulières / Job Etudiants :

Les jeudis après-midi sont libres pour la vie associative. Cependant, les étudiants ont aussi la possibilité de s'investir dans un job en parallèle de leurs études :

Je vous conseille de prendre le temps de vous renseigner sur l'ensemble de ces points ! J'espère que ce message vous donnera une meilleure visibilité des options de financement qui vous sont aujourd'hui proposées.

- Isabelle COMON, Directrice des Etudes
- par email : inscription@esc-clermont.fr
- par téléphone : 04 63 79 41 78

NB : ce document est non exhaustif et peut-être soumis à évolution.